

MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

SAISON 2025 / 2026



8 SECONDES POUR LE GARDIEN

Nouveauté : le gardien dispose de **8 secondes** pour relancer.

Dès qu'il reste **5 secondes**, l'arbitre entame un **décompte oral, accompagné d'un geste codifié** : il lève la main, doigts visibles, et effectue un mouvement de balancier partant de l'épaule vers le haut à **chaque seconde**. Ce signal renforce la clarté de la règle et la gestion du temps de jeu.



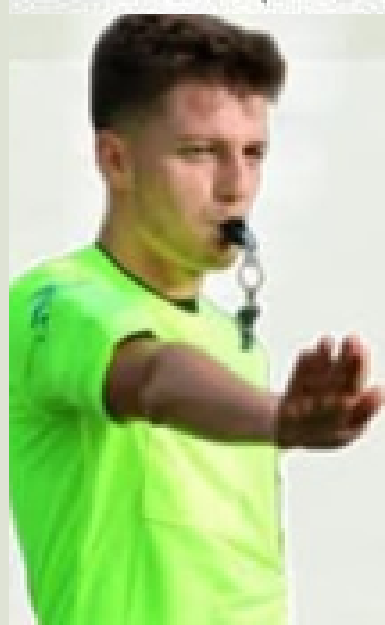
En cas d'infraction, l'arbitre **accordera un corner** pour l'équipe adverse. Le gardien ne sera averti que s'il récidive cette pratique.

Mise en place de la pause d'apaisement en Seniors D1 et U18 D1

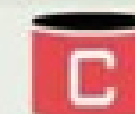
La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Elle vise à :

- prévenir toute escalade conflictuelle ;
- restaurer un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu ;
- rappeler à chacun (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) les règles de comportement et de responsabilité collective.



RÔLE CRUCIAL DU CAPITAINE RENFORCÉ



Clarification officielle du rôle du capitaine dans la relation avec l'arbitre. Ce qui était déjà en pratique dans certaines compétitions depuis la saison dernière est désormais formalisé dans les Lois du Jeu :

La FFF a décidé d'adopter la directive selon laquelle **seul le capitaine peut s'adresser à l'arbitre** pour obtenir des explications, et ce, **uniquement dans des conditions précises** :

- Le capitaine doit faire sa demande de **manière respectueuse, sous peine d'être également sanctionné**
- L'échange ne peut avoir lieu que pour des situations importantes (but refusé, carton rouge, penalty, etc.)
- **Les autres joueurs ne doivent pas intervenir**, ce qui renforce la lisibilité et l'autorité sur le terrain

En retour, l'arbitre est invité à répondre clairement au capitaine lorsqu'il est sollicité dans ces conditions.

